



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2005

**Acquisition de 17 horodateurs auprès de la Société PARKEON -
Autorisation de signature du marché**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005

DELIBERATION D20050009

Autorisation de signature du marché

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'extension du stationnement payant nécessite l'acquisition de 17 horodateurs.

Or, tous les horodateurs actuellement installés à Niort ont été acquis à la Société PARKEON à la suite d'un appel d'offres (marché notifié le 21/08/2001). L'installation d'un autre type d'appareil ne serait pas compatible avec les conditions d'exploitation du matériel actuel, notamment compte tenu des modalités de centralisation des données et des difficultés techniques liées à l'entretien ou à l'usage des appareils.

Le 24 juillet 2003, un premier marché complémentaire a été passé entre la Société PARKEON et la Ville de Niort tel que prévu par les dispositions de l'article 35 – III 1° du Code des Marchés Publics.

Compte tenu des nouveaux besoins en horodateurs, la Ville se propose de passer un deuxième marché complémentaire avec la Société PARKEON en vertu des dispositions de l'article 35 – III 1° du Code des Marchés Publics qui sont à nouveau applicables.

Dans le cadre de ce second marché complémentaire, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 23 décembre 2004 a examiné la proposition faite par la Société PARKEON pour l'acquisition de 17 horodateurs pour un montant de 134 272,53 € TTC.

Après délibération, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer à la Société PARKEON ce nouveau marché.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le marché
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21-2188-8224 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)